

STATUT DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 03

statut-arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 27 septembre 2021

Présent(s) : Christophe MORCILLO – Laurent CHABAUD – Franck BALANDRAS – Antoine MONTERO – Bernard CAVALAZZIO – Gilbert MARTIN

Consultant : Jean-Claude LEFRANC (CTDA)

➡ CLUBS EN INFRACTION AU 31/08/2021

Les clubs listés ci-dessous sont en infraction avec le statut de l'arbitrage applicable sur tout le territoire de LAuRAFoot. Ces clubs ont jusqu'au 31 mars 2022 pour régulariser leur situation en présentant un nouveau candidat à l'arbitrage.

N° AFFILIATION CLUB	NOM DU CLUB	OBLIGATION	INFRACTION
500124	ASVEL FOOT	2 arbitres seniors 1 jeune arbitre	Manque 1 arbitre senior
500361	C. OM. ST FONTS	2 arbitres seniors 1 jeune arbitre	Manque 1 jeune arbitre
504446	ETS LIERGUOISE	2 arbitres seniors	Manque 2 arbitres senior
504502	O. SATHONAY	1 jeune arbitre	Manque 1 jeune arbitre
504563	CASCOL	1 arbitre 2 jeunes arbitres	Manque 1 jeune arbitre
504648	FOY S DE TERNAND	1 arbitre	Manque 1 arbitre
504671	UGA LYON DECINES	2 arbitres seniors 1 jeune arbitre	Manque 1 jeune arbitre
509685	FC DU POINT DU JOUR	1 arbitre senior	Manque 1 arbitre senior
513735	FC CROIX ROUSSE	1 arbitre senior	Manque 1 arbitre senior
516402	LYON CROIX-ROUSSE	1 arbitre 2 jeunes arbitres	Manque 1 jeune arbitre
516533	LYON OUEST SC	2 arbitres seniors	Manque 1 arbitre senior
517431	US DU FORMANS ST DIDIER ST BERNARD	2 arbitres dont 1 jeune arbitre	Manque 1 arbitre
519579	AS ST MARTIN EN HAUT	2 arbitres seniors	Manque 1 arbitre senior
521545	AS AM CLOCHERLE VAUX BEAUJOLAIS	1 arbitre	Manque 1 arbitre
524126	FC SOURCIEUX	1 arbitre	Manque 1 arbitre
524489	AS CHEMINOTS SAINT-PRIEST	1 arbitre	Manque 1 arbitre
525335	AMS TOUSSIEU	1 arbitre	Manque 1 arbitre
526195	AS GREZIEU LA VARENNE	1 arbitre	Manque 1 arbitre
528353	O. DE VAULX EN VELIN	1 arbitre senior 1 jeune arbitre	Manque 1 jeune arbitre
528570	AS LES SAUVAGES	1 arbitre	Manque 1 arbitre
528944	AS SORNINS REUNIS ST IGNY VERS	1 arbitre	Manque 1 arbitre
530061	AS VILLECHENEVE	1 arbitre	Manque 1 arbitre
530367	CS VAULXOIS	1 arbitre	Manque 1 arbitre
538572	US CHEMINOTS LYON VAISE	1 arbitre senior	Manque 1 arbitre senior

538617	ASC DES PORTUGAIS DE ST FONTS	1 arbitre	Manque 1 arbitre
538866	AS DES LOCATAIRES DE BANS FC	1 arbitre	Manque 1 arbitre
541589	FC MENIVAL	2 arbitres seniors 1 jeune arbitre	Manque 1 jeune arbitre
547090	JSO GIVORS	1 arbitre senior	Manque 1 arbitre senior
548245	OS BEAUJOLAIS	1 arbitre	Manque 1 arbitre
548271	CHAMBOST ALLIERES ST JUST AVRAY	1 arbitre	Manque 1 arbitre
548812	FC LA SEVENNE	2 arbitres seniors	Manque 1 arbitre senior
549420	FC GRIGNY	2 arbitres seniors	Manque 1 arbitre senior
550463	FC RONTALON	1 arbitre	Manque 1 arbitre
551420	FC DU FRANC LYONNAIS	2 arbitres dont au moins 1 jeune arbitre	Manque 2 arbitres dont au moins 1 jeune arbitre
551625	FC MONT BROUILLY	2 arbitres seniors	Manque 1 arbitre senior
552157	FC PAYS DE L'ARBRESLE	2 arbitres seniors 1 jeune arbitre	Manque 1 jeune arbitre
552404	AS CONFLUENCE	1 arbitre	Manque 1 arbitre
552969	CLUB S ANATOLIA	1 arbitre	Manque 1 arbitre
553724	HAUTE BREVENNE FOOTBALL	2 arbitres seniors 1 jeune arbitre	Manque 1 jeune arbitre
563771	SUD AZERGUES FOOT	1 arbitre senior	Manque 1 arbitre senior
580613	CS MEGINAND	2 arbitres seniors 1 jeune arbitre	Manque 1 jeune arbitre
580927	US EST LYONNAIS FOOT	2 arbitres seniors 1 jeune arbitre	Manque 2 arbitres senior et 1 jeune arbitre
581322	FC SUD OUEST 69	1 arbitre senior 1 jeune arbitre	Manque 1 arbitre senior
581381	FC COLOMBIER SATOLAS	2 arbitres seniors 1 jeune arbitre	Manque 1 arbitre senior
581465	FC PAYS VIENNOIS	1 arbitre	Manque 1 arbitre
581484	LATINO AFC DE LYON	1 arbitre	Manque 1 arbitre
581938	FC DE SAINT FONTS	1 arbitre	Manque 1 arbitre

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, fax ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du District de Lyon et du Rhône, devant la Commission d'appel du DLR dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.

Mutations supplémentaires (Additif au PV n° 515 du 22/07/2021)

Le club de **AM.S. de DIEMOZ** (516290), bénéficiaire d'un droit à mutation supplémentaire (cf. PV n°511 du 24/06/2021), ayant informé le District de Lyon et du Rhône de son choix d'en bénéficier par courriel du 5 juillet 2021, exercera ce droit en équipe Seniors 1 pour la saison 2021-2022.

COURRIERS DIVERS

- Courrier du 24 août du FC CHAPONNAY-MARENNES : lu et noté.
- Courrier du 30 juillet du FC VASY : la Commission prend note que monsieur Faouzi BELAID (licence n°2520350612) est libéré de ses obligations vis-à-vis du club du FC VASY, celui-ci n'ayant pas d'équipe senior engagée pour la saison 2021-2022.
- Courrier du 29 juin de monsieur Moulay HAMAIZI (licence n°2568618041) : la Commission prend note de la décision de monsieur HAMAIZI de ne pas renouveler sa licence d'arbitre au club issu de la fusion entre Dardilly et Limonest Saint Didier (cf. article 32 du statut de l'arbitrage).
- Courrier du 28 juillet de monsieur Armand KAYADJANIAN : lu et noté.